là une lacune à combler. Pour n'avoir pas à payer un tribut à la concurrence étrangère, il devenait urgent de produire une invention capable de procurer aux fabricants français une arme de bonne trempe. Cette lacune est comblée, cette arme est fournie.

Un jeune industriel de Tourcoing, plein d'ardeur pour le développement de cette branche mécanique de la teinture, a, par un contrat daté de plusieurs années déjà, lancé cette application née sur le sol français, et fait passer du domaine privé au domaine public l'exploitation du procédé.

Des teinturiers de Tourcoing, MM. Vanzeveren frères, produisent actuellement, au moyen de l'appareil en question, de 1200 à 1500 kilog. par jour. Les matières traitées ainsi sont teintes, fixées, rincées et séchées mécaniquement sans subir les fatigues des anciennes méthodes à immersion de rubans.

Toujours à l'affût des améliorations à apporter au système, des innovateurs tendent à y apporter tous les perfectionnements désirables, de façon à contenter la fabrique dans ses exigences de plus en plus grandes: ils aident ainsi à soutenir la concurrence qui nous est faite par l'industrie allemande.

La mise en pratique de cet appareil est dû à M. *Jules Bertrand, constructeur*, et à MM. Vanzeveren frères et Cie, ses collaborateurs : ils ne se sont pas laissé rebuter par des difficultés inhérentes aux premiers tâtonnements : ils ont été à la peine, il est juste qu'ils soient maintenant à la gloire.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

On annonce la mort de M. Delfosse, président de la Chambre de Commerce.

M. Delfosse a rendu le dernier soupir, mercredi, à trois heures quarante du soir.

Dons au musée de Roubaix. — Le musée a reçu ces jours derniers :

1° de M. E. Natalis-Marga, un peigne à chignon en usage dans le Limousin.

2° de M. Julien Posée, crieur de journaux, un jeton d'Alphonse de Berghes, archevêque de Malines, primat de la Belgique, 1689.

Chambre de commerce. — Exposition du Havre. — On nous prie de publier l'avis suivant :

« Le président de la Chambre de commerce a l'honneur de rappeler aux intéressés que les documents relatifs à l'exposition du Havre, qui s'ouvrira le 1er mai 1887, sont mis à leur disposition au secrétariat de la chambre (bibliothèque publique) ; que les emplacements déjà retenus couvrent une superficie telle que le délai d'admission ne pourra dépasser le 31 janvier. » A. Delfosse. »

La Société de consommation a envoyé à ses sociétaires le compte rendu des opérations de l'année 1886. Voici le texte de cette circulaire :

Société de Consommation de Roubaix, compte-rendu des opérations de l'année 1886, présenté par l'Administration le 23 Janvier 1887.

Messieurs les Sociétaires,

Nous vous présentons l'inventaire dressé le 31 Décembre 1886 :

PASSIF

Dépôts	68.582 fr. 58
Cotisations	96.766 » 51
Réserve	12.466 » 27
Total	167.815 fr. 35

ACTIF

Aucun immeuble	00.000 fr. 01
Ancien mobilier industriel	00.000 » 01
Nouvel immeuble, mobilier industriel nouveau, pour cause d'agrandissement (non amortis)	4.111 » 94
Espèces en caisse et au banquier	151.898 » 80
Rentes	68.267 » 00
Marchandises	8.017 » 96
Dû par le bureau de bienfaisance et les hospices	7.198 » 13
	272.638 fr. 13
	167.815 » 35
Bénéfices de l'année	104.814 fr. 78

Outre ce bénéfice de 104,814 fr. 78, qui monte à 25 0/0, nous payons en intérêts pour les dépôts et cotisations des sociétaires une somme de 5,757 fr. 35.

D'après la délibération prise à l'assemblée générale du 20 janvier 1884, nous devons prélever sur ce bénéfice une somme égale à deux pour cent du chiffre des consommations pour la réserve et l'amortissement des nouvelles constructions, soit une somme de 8,381 fr. 55, ce qui réduit les bénéfices à partager à 96,387 fr. 75.

Le montant de la consommation totale des sociétaires étans de 419,077 fr. 19, nous pouvons vous distribuer un bénéfice de vingt-trois centimes par chaque franc de consommation que vous avez faite. Il reste en plus une somme de 45 fr. 48 à porter à la réserve selon l'usage.

La remise des livrets régularisés et des bénéfices se fera *demain* lundi 24 janvier, à 6 heures du soir, pour les sociétaires dont le nom commence par D. — Mardi 25, à 3 heures 1/4 du soir, pour les lettres A. B. C. — Mercredi 26; à 8 heures 1/4 du soir, pour les lettres E. F. G. H. — Jeudi 27, à 8 heures 1/4 du soir pour les lettres I. J. K. L. — Vendredi 28, à 8 heures 1/4 du soir, pour les lettres M. N. O. P. Q. R. — Lundi 31, à 6 heures du soir, pour les lettres S. T. V. W. Y. Z. — au siège de la Société, rue des Filatures.

Les sociétaires dont la cotisation de 50 francs n'est pas complète, devront laisser leurs bénéfices pour la compléter.

Avis important. — Nous prévenons les sociétaires que pour toucher leurs bénéfices, ils devront se présenter personnellement pour donner leur signature, ou remettre à la personne qui se présentera pour eux, un reçu avec timbre.

Le Président du Conseil d'administration,
Cyrille CAQUANT.

La Commission de surveillance et de contrôle certifie avoir repassé pendant le courant de l'année tous les comptes, factures et calculs, avoir vérifié toutes les écritures relatives au présent inventaire, et déclarent qu'il est sincère et véritable.

Les Membres de la Commission : A. Florin, J.-B. Vincre, Gernez-Poulain, C. Durant, A. Ramon.

Inventaires trimestriels de l'année 1886

Premier trimestre	— Chiffre d'affaires,		105.457 fr. 40
Deuxième »	— »		104.954 » 30
Troisième »	— »		104.924 » 06
Quatrième »	— »		111.211 » 66
			Fr. 426.550 fr. 42
Bénéfices,	25.107 fr. 03,	soit	24 0/0
»	25.196 » 25,	»	24 0/0
»	26.255 » 39,	»	25 0/0
»	28.256 » 11,	»	25 1/2 0/0
	Fr. 104.814 fr. 78.		

La différence entre le chiffre d'affaires et d'achat des societaires, provient des ventes faites aux tiers sans participation aux bénéfices.

Le nombre des sociétaires qui était de 1,149 au premier janvier dernier, est actuellement de 1,327.

La fabrication de l'année a été de 1,287,172 kilog. 750 dans les trois qualites de pain, ce qui a nécessité l'emploi de 951,620 kilog. de farines diverses, 100 kilog. de farine ont donc rendu 135 kilog. 260 grammes de pain.

La fabrication des diverses sortes de pain a été comme suit :

Gruau, 398,268 kil. ; Blanc, 559,829 k. 750 ; Ménage, 329,075 k.; Total, 1,287,172 k. 750.

La Bibliothèque publique de Roubaix vient de recevoir en don de la Chambre de Commerce, l'ouvrage de M. Eugène Léautey : « L'enseignement commercial et les écoles de commerce en France et dans le monde entier. »

Nous apprenons que deux emplois d'expéditionnaire sont actuellement vacants dans les bureaux de la mairie.

Les jeunes gens qui désireraient obtenir ces emplois, doivent en faire la demande par écrit à M. le maire, avant le 30 janver courant; ils seront avisés du jour où ils auront à subir l'examen habituel.

Pour être admis à cet examen, il faut être français et âgé de moins de 30 ans.

Un forgeron, Adolphe V... a été arrêté mardi soir, sous inculpation de vol d'une clef anglaise au préjudice d'un charron de la rue du Parc.

Quatre procès pour ivresse ont été dressés mardi, les titulaires sont : un tisserand, Augustin V..., un trieur de laines, Cyrille S..., un rattacheur Eugène B... et un homme de peine, Charles L...

Un boulanger a été pris en contravention pour avoir donné, à son équipage, une allure trop rapide qui a occasionné une rencontre avec un camion d'expéditeur, rue de Wasquehal.

Il n'y a pas eu d'accident de personne.

Un cabaretier de la rue Magenta, Jean C.... a été forcé de requérir l'aide de la police pour mettre à la raison un de ses logeurs Victor L... qui menait dans l'estaminet un tapage étourdissant et ameutait tout le quartier.

A l'arrivée du sergent de ville, Victor se calma subitement, mais un rapport fut incontinent dressé contre sa tapageuse personne.

Une vente publique de laine aura lieu le vendredi 18 février, aux magasins généraux. Les quantités à exposer devront être annoncées à M. Edouard Déchenaux, courtier-juré, 54, rue de Lille, pour le samedi 12 février, et la marchandise, rendue dans les magasins généraux, rue Wibaux, au plus tard le 14 février. Ces délais passés, les envois seront rigoureusement refusés.

Wattrelos. — Une voiture attelée d'un cheval, sur laquelle étaient chargées six balles de *café vert pesant ensemble 450 kilogrammes*, a été saisie, hier à midi, sur la route située près du bureau de douanes de Wattrelos. Les balles étaient soigneusement recouvertes de fumier, ce qui faisait croire à une voiture allant aux champs. Mais les douaniers méfiants arrêtèrent le cheval et découvrirent le pot aux roses. Le conducteur a pris la fuite.

Lannoy. — *Un géant irlandais* est venu hier demander à la gendarmerie gîte et couvert. Depuis *plusieurs années, James Patrix Foley se montrait* dans les foires, mais les affaires ne vont plus, et *James, malgré ses 2 m. 20* bien mesurés en est réduit à vagabonder. Les gendarmes qui l'ont conduit à Lille et qui sont beaux hommes, ma foi, avaient près de lui l'air de pygmées.

James Foley a excité une vive curiosité à Roubaix et à Lille. Tous les passants le regardaient avec une véritable stupéfaction.

Sailly-lez-Lannoy. — Un fait assez curieux vient de se produire près du moulin de cette commune.

Deux compagnons, Achille Béhague et Vincent étaient partis d'Asq, se proposant de passer la frontière et de revenir avec un peu de tabac belge.

Rien de particulier ne se passa tout d'abord, mais, arrivé près du Moulin-Vincent, qui était un peu ému, se fait passer, aux yeux de deux petits garçons, pour employe des douanes, les fouille et leur enlève du café.

Deux gamines, qui, passent non loin de lui, ensuite, se voient également dépouillés de leur café ; et Vincent donne le tout à Béhague. Enfin, un individu, qui apporte du tabac, est aussi accosté et débarrassé de sa charge.

En ce moment survient un douanier, véritable celui-là, qui arrête notre pseudo-douanier. Pour Béhague il est loin déjà; avant même que l'autre soit empoigné, il avait lancé la marchandise dans un champ,

Celle-ci tombe, Vincent reste
Et Béhague s'évanouit

Chambre syndicale des ouvriers en bâtiments. — On nous demande l'insertion de la note suivante :

» La commission de la chambre syndicale des ouvriers en bâtiments de Roubaix a l'honneur d'informer les ouvriers de toutes les catégories du bâtiment qu'ayant obtenu l'autorisation préfectorale pour la fondation d'une société de secours mutuels, les ouvriers qui désirent en faire partie, pourront se faire inscrire à partir de dimanche 30 janvier, au siège de la société, estaminet du « Petit Cercle » rue Nain, depuis six heures du soir, et tous les derniers dimanche du mois, jours de la réunion *mensuelle*. Pour se faire inscrire, on est prié de s'adresser à l'un des membres fondateurs.

Convocation : Chambre syndicale et société de secours mutuels des ouvriers en bâtiment de Roubaix. Réunion générale des adhérents le dimanche 30 janvier à six heures du soir, au siège social, rue Nain, *estaminet du Petit-Cercle.* »

TOURCOING

Société de géographie. — Une conférence aura lieu jeudi prochain à 8 1/2 du soir dans la grande salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville. M. Vibert, membre de la réunion amicale des Explorateurs et Conférenciers, qui a dernièrement beaucoup intéressé son auditoire à Lille, parlera de l'Algérie, L'importance du sujet et la haute compétence du conférencier donneront à cette séance un attrait tout particulier. Des vues de notre belle colonie seront présentées au moyen de projections à la lumière oxhydrique. Aussi nous nous attendons à voir jeudi une réunion nombreuse des membres de notre société de géographie.

Avis au commerce. — *M.* Storhay, directeur du conditionnement, a adressé au commerce la circulaire suivante :

» Quelques jours après la reprise subite et imprévue des affaires, j'ai augmenté le personnel de la condition, puis installé une bascule avec une nouvelle brigade de magasiniers à l'Annexe de la condition, rue Neuve-de-Roubaix.

Grâce à ces mesures, le déchargement des marchandises a pu s'y faire assez promptement, et s'y terminer avant huit heures du soir, même avec une entrée totale de 150.000 kil. de marchandises pour la journée. Les camions n'avaient guère à attendre à l'annexe plus d'une heure en moyenne.

Ces dispositions seront certainement développées encore par l'administration, de façon à éviter aux Clients de la Condition des retards onéreux dans le déchargement de leurs marchandises. Mais pour prévenir des plaintes mal fondées, *provenant des retards que les voituriers attribueraient indûment à la Condition*, les nouveaux bulletins de sortie porteront pour chaque camion les heures d'arrivée et de départ. »

Un accident, qui aurait pu avoir de sérieuses conséquences, s'est produit dans la soirée de lundi, rue Saint-Jacques. Une femme âgée, Mme P... qui habite rue du Haze, suivait le milieu de la chaussée, quand elle fut renversée par une voiture qu'elle n'avait pas entendue arriver sur elle. La roue lui passa sur la main qui fut protégée grâce à un anneau qui a opposé quelque résistance mais qui a fléchi suffisamment pour entrer dans les chairs.

La blessée fut conduite chez M. Gruson, pharmacien, où on lui a donné les soins que comportait son état : outre la blessure du doigt, Mme P... avait une contusion au front.

LILLE

Par décret inséré à l'*Officiel* de ce jour, M. Facon est désigné, pour remplir, pendant l'année 1887, les fonctions de vice-président du conseil de préfecture du Nord.

Brûlée vive. — Une personne bien connue à Lille, Mme Mouton, dont le mari est représentant en bijouterie et qui, il y a quelques mois, demeurait encore au café du *Prophète* rue Nationale, vient de trouver la mort à Bruxelles dans des circonstances horribles.

Vers onze heures et demie du matin, Mme Mouton, qui habitait boulevard du Hainaut, vaquait aux occupations de son ménage, lorsqu'en frôlant son poêle rouge, sa robe prit feu.

Affolée, Mme M... descendit les escaliers quatre à quatre, sortit et se mit à remonter le boulevard en poussant des cris déchirants.

Le grand air aviva les flammes et bientôt la pauvre femme en fut complètement enveloppée.

Des passants, parmi lesquels M. Joseph Boogmans, fabricant de plumes, et l'agent Packet, de la 3e division, se précipitèrent au secours de Mme Mouton. Ils lui arrachèrent ses vêtements, non sans se brûler les mains et les bras.

La pauvre femme fut transportée de suite dans une pharmacie du voisinage où elle reçut les premiers soins, puis elle fut transférée à l'hôpital St-Pierre.

Elle succomba peu de temps après dans d'horribles souffrances.

Mme Mouton, née à Boulogne-sur-Mer, était âgée de 25 ans et mère d'une petite fille de 5 ans.

CONCERTS ET SPECTACLES

Le concert des Crick-Sicks à Tourcoing. — Très jolie chambrée, lundi soir, dans la salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville. Les orphéonistes Crick-Sicks offraient à leurs membres honoraires leur premier grand concert d'abonnement et, coutumiers du fait, ils ont procuré à leurs nombreux invités quelques heures très agréablement passées.

Le programme, composé de façon à satisfaire les plus exigeants, a obtenu un très légitime succès, tant par la variété des morceaux que par leur bonne exécution. Mlle Héléna Fischer, possède une voix de contralto, belle surtout dans le médium ; mais, à notre avis, elle en exagère la sonorité, dans le registre grave, et émet alors des sons un peu... masculins. Cette réserve faite, nous rendons hommage à l'excellente diction de la cantatrice. Nous avons plus particulièrement goûté, entre autres morceaux produits par Mlle Fischer, la jolie romance *Je n'ose*, de Tagliafico, et le duo de la Favorite.

Il nous est donné rarement d'entendre un virtuose aussi brillant que M. A. Bailly : a la grande sûreté dans le coup d'archet et à une justesse irréprochable jusque dans les notes harmoniques les plus élevées, ce violoniste joint un *brio étonnant*, de plus il charme par son jeu expressif et fait réellement chanter son violon, pour nous servir du terme qui rend le mieux notre pensée. Inutile d'ajouter qu'il s'est fait ouvrir d'applaudissements dans sa fantaisie sur *Faust*, de Sarasate, et dans son air varié de Vieuxtemps.

M. Riquier, basse, a non seulement à son service un organe vibrant et sonore, mais il en use en musicien consommé et il l'a bien prouvé dans l'interprétation de ses différents morceaux, et dans sa réplique à Mlle Fischer dans le duo de la *Favorite*.

La note gaie était donnée par M. Deudon, chanteur de genre, dont le talent de mimique et d'imitation a obtenu, à bon droit, un succès complet.

Deux membres de la société prêtaient à la soirée un obligeant concours et nous leur offrons, sans restriction aucune, nos sincères félicitations. M. H. Derveaux chante avec goût : il l'a prouvé dans l'interprétation de l'*air du Toréador* et d'une mélodie, avec accompagnement de violoncelle, qui ne manque pas de valeur. M. Goguenheinx, de son coté, nous a réconcilié avec la flûte : la façon dont il a détaillé l'air mélancolique de Reichert nous a démontré que cet instrument, contre lequel nous avions une prévention plus ou moins justifiée, gagnait à être manié par un musicien dans la véritable acception du mot.

Le cliché usuellement adopté en ce qui concerne l'*accompagnateur nous semble trop banal quand il* s'agit de l'appliquer à MM. Louis et Jules Rosoor. En *les remerciant, au nom des exécutants, nous croyons* nous trouver dans la note vraie.

Les Orphéonistes ont produit deux chœurs. Pour le premier, *les Saisons*, nous n'étonnerons pas nos amis en leur disant que nous les avons entendus interpréter cette œuvre avec plus de fini : il y a eu malheureusement hier quelques accrocs. Noblesse oblige: ce qui serait très-bien pour quelques sociétés n'est que difficilement acceptable, quand on se trouve en présence d'une société qui a donné tant de preuves de sa valeur et qui doit toujours maintenir son niveau artistique.

Le second chœur *les Veneurs* de Radoux est une des plus belles compositions chorales que nous ayons entendues : écrite dans les voix, elle charme par des effets amenés sans recherche et qui n'en impressionnent pas moins. Nous engageons les *Crick-Sicks* à soigner l'étude de cette œuvre qui restera parmi les meilleures de leur répertoire déjà si brillant.

En somme, excellente soirée qui nous fait souhaiter à bref délai une seconde édition.

Bis repetita placent GUY

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Séance du 25 janvier 1887

PRÉSIDENCE DE M. EUGÈNE JOURDAIN

Affaires diverses

Plusieurs causes ont été exposées dans le cours de cette audience; mais dans aucune il n'a été soulevé de ces questions de principe qui, au point de vue de la pratique des affaires auraient un intérêt immediat pour nos lecteurs. Nous les énumérons *dans leur ordre d'appel* :

1° Action en dommages-intérêts intentée par MM. veuve L.-M. et fils contre MM. H. C... et Cie, filateurs, pour défaut de livraison, en temps voulu, de marchandises remises à filer à ces derniers par les demandeurs au procès.

2° Réclamation en exécution de marché formée par MM. J. et G. C..., contre une maison L... et Cie, de Paris, actuellement en liquidation : il s'agit d'une commande en laine filée pour tapisserie, qui aurait été prise par MM. J. et G. C..., laquelle commande ne comprenait pas moins de 228 nuances differentes.

3° Autre demande d'exécution d'un ordre en laines filées pris chez MM. L... et Cie de Paris par M. J. B. D... de notre ville.

4° Difficulté survenue entre M. B... et MM. L... et Cie à propos de la vente d'un cheval.

5° Opposition formée par M. M... de Paris contre *un jugement rendu par défaut au profit de M.* J. B. D... d'Halluin, M. M... prétend n'avoir pas traité avec M. J. B. D... mais bien avec M. L. D.. dont il a reçu les factures.

Ces causes ont été mises en délibéré.

Rectification

Nous croyons savoir que le jugement de ce tribunal par lequel MM. M... et Cie, peigneurs, ont été condamnés, comme commissionnaires vendeurs, à livrer 50000 kilog. de peigné à M. C. L... vient d'être frappé d'appel.

A ce propos on nous fait remarquer que nous avons *relaté les circonstances de la cause* d'après l'énoncé présenté à l'audience par l'une des parties Comme nous tenons à être aussi exact que possible nous n'hésiterons pas à reconnaître que notre exposé du litige était en effet celui établi par le demandeur.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mardi 25 janvier 1887

M. GRAWITZ
Contre MM. BROWAEYS-DE GEYTER frères

Le 7 juillet 1877, M. Samuel Grawitz, ingénieur civil à Saint-Maur-les-Fossés (Seine), a concédé à MM. Browayes-Degeyter frères, teinturiers à Roubaix, le droit d'exploiter, dans leur usine, les procédés de teinture en noir et en gris, avec l'aniline, qui font l'objet de ses brevets et certificats d'addition. Ce droit leur fut accordé aux conditions suivantes: 1° MM. Browayes-Degeyter paieront à M. Grawitz, par mille kilos de matières textiles végétales teintes chez eux, une redevance de 100 *francs pour les noirs et de 50 fr. pour les gris.* 2° Ils tiendront un livre spécial de fabrication et de vente, relatant tous les faits de nature à permettre le contrôle. Ce livre devra être paraphé et communiqué, sans déplacement, à M. Grawitz ou à toute personne munie de son autorisation spéciale. 3° MM. Browayes-Degeyter remettront à M. Grawitz, tous les trois mois, un relevé du poids des quantités teintes et lui paieront sans frais, à Paris, dans les quinze jours de la date du relevé, les sommes dues d'après ce relevé et le taux de la redevance. 4° Toute contravention au contrat donnera à M. Grawitz le droit de le dénoncer à son profit, sans préjudice de tous dommages-intérêts.

Celui-ci s'est aussi engagé, le 29 novembre 1877, envers MM. Browaeys-Degeyter, à ne plus accorder, dans le département du Nord, aucune licence nouvelle pour l'application de ses procédés à la teinture en noir et en gris, avec l'aniline, des matières textiles végétales à l'état de filés.

Il était seulement déclaré que M. Grawitz avait déjà antérieurement traité avec MM. Leclair-Quillet, à Saint-André, près Lille, et Soins, au pont du Canteleu Enfin, M. Grawitz s'est engagé à donner à MM. Browaeys-Degeyter, après terminaison des procès alors en cours contre MM. Gaydet père et fils et Wibaux-Florin, pouvoir de procéder, en son nom, à la saisie des objets prétendus contrefaits et d'assigner les contrefacteurs devant la juridiction civile.

En 1886, des difficultés surgirent et motivèrent, de part et d'autre, des actions tendant, soit à l'exécution de ces conventions, soit, au contraire, à leur résolution pour inexécution.

En effet, MM. Browaeys de Geyter assignèrent M. Grawitz devant le tribunal de commerce de Roubaix. Le défendeur opposa l'exception d'incompétence. Les magistrats consulaires de Roubaix l'admirent le 1er mars 1886, en rejetant toute idée d'association en participation entre les plaideurs, et décidant que la question de l'instance est, au contraire, celle, soit de copropriété de brevet, soit de concession de la faculté d'exploiter ce brevet, question ressortissant à la juridiction civile, d'après l'art. 34 de la loi du 5 juillet 1844. C'est alors que le 24 mars 1886, MM. Browaeys-De Geyter renouvelèrent leur demande par une assignation devant le tribunal de la Seine.

Le 16 avril 1886, M. Grawitz assignait, à son tour, MM. Browaeys-De Geyter devant le tribunal de commerce de Roubaix. Ceux-ci soulevèrent l'exception de litispendance ou de connexité et, le 8 juillet 1886, les magistrats consulaires de Roubaix se dessaisirent encore des contestations nouvellement portées devant eux. Ils considérèrent que le tribunal de la Seine devait aussi connaître de ces contestations comme ayant été saisi antérieurement à l'assignation du 16 avril et que s'ils statuaient, au contraire, sur elles, il pourrait exister une contrariété entre leur décision et celle à intervenir à Paris, par suite de l'assignation du 24 mars.

C'est du jugement du 8 juillet dernier que M. Grawitz a interjeté appel, L'affaire a été distribuée à la première chambre, puis plaidée aujourd'hui.

Me Allaert sollicite la réformation. L'assignation du 24 mars réclame à M. Grawitz l'exécution de la convention de novembre 1877, c'est-à-dire, non seulement le monopole de l'exploitation du brevet, mais aussi le pouvoir de poursuivre les contrefacteurs, des dommages-intérêts faute de leur fournir ce pouvoir et la faculté de suspendre quant à eux, le paiement des redevances.

L'assignation du 16 avril tend non à l'exécution, mais à la résolution avec dommages-intérêts, contre MM. Browaeys-Degeyter d'une autre convention, celle de juillet 1877, pour absence de la *comptabilité spéciale et d'une partie des relevés* trimestriels, — ou, en tout cas, à une expertise pour vérifier la situation réciproque. Il n'y a là ni litispendance ni même connexité.

Me Druelle plaide la thèse contraire, « Il n'y a, en définitive, qu'une convention unique conclue d'abord, complétée à une date ultérieure. Or, tandis que l'assignation de M. Grawitz demande le paiement des redevances, celle de MM Browaeys-de Geyter, devant le tribunal de la Seine, en a réclamé la suspension : A cet égard, il y a litispendance. Pour le surplus, il y a connexité ; car la convention étant un tout indivisible qui ne saurait être scindé, M. Grawitz ne peut en détacher une partie pour la faire juger séparément à Roubaix, pendant que le reste est pendant à Paris. Il ne peut soumettre aux juges de Roubaix les obligations de MM. Browaeys-de Geyter] et demeurer, pour les siennes, justiciable du tribunal de la Seine.

A Roubaix, en effet, MM. Browaeys-De Geyter n'auraient pu, par une demande reconventionnelle, faire prononcer en même temps sur leurs propres prétentions, une décision antérieure, munie de l'autorité de la chose jugee, ayant déclaré les magistrats de Roubaix incompétents à ce sujet. C'est pourquoi l'avocat de MM. Browaeys-De Geyter aurait même offert, après l'assignation de M. Grawitz, d'accepter le débat à Roubaix, mais à la condition que ce débat pût porter sur l'ensemble des contestations respectives, et que, pour cela, on renonçât, par une convention formelle, aux conséquences du jugement primordial d'incompétence et de procédure commencée à Paris. »

Me Allaert réplique brièvement et l'affaire est ensuite mise en délibéré.

P.-S. — L'appel est fait dans l'affaire Grawitz récemment jugée par le tribunal civil de Lille. Huit actes d'appel sont, aujourd'hui même, parvenus à Douai.

Le « Travailleur »

Le sieur Henri Thieffry, agé de 24 ans, anarchiste et gérant du journal le *Travailleur*, demeurant à Roubaix, a été assigné devant le tribunal correctionnel de Lille, pour diffamation. Le tribunal l'a condamné à trois peines de quinze jours de prison chacune et à 100 francs de dommages-intérêts envers chacune des trois parties civiles.

Il a interjeté appel et, mardi dernier, il sollicitait un délai de huitaine devant la chambre des appels correctionnels. M. le président avait, en effet, reçu une lettre écrite sur du papier de la Chambre des députés, sollicitant une remise et signée « Menuel. »

Aujourd'hui, c'est un avocat d'un autre nom, Me Cuisinier, qui est arrivé à Douai, pour le défendre. Me Devineux plaidait pour les parties civiles.

La Cour a purement et simplement confirmé les décisions des premiers juges.

PETITE CORRESPONDANCE

A un groupe de conscrits. — Nous ne pourrons vous donner ce renseignement qu'à la fin de la semaine.

NORD

Les votes des députés du Nord. — Dans sa séance du 25 janvier, la Chambre des députés a adopté par 351 voix contre 178 l'amendement de M. Compayré au chapitre 43 du budget du ministère de l'instruction publique relatif aux collèges de garçons. Cet *amendement a pour but de rétablir le crédit de* 650,000 francs supprimé par la commission du budget. Tous les députés du Nord ont voté contre à l'exception de M. Trystram qui a voté pour.

Un amendement de M. Millerand relatif au même chapitre a été rejeté par 310 voix contre 208. Cet *amendement portait réduction de 258,450 francs par la suppression des indemnités* et les traitements affectés aux aumoniers catholiques, pasteurs et rabbins. Tous les députés du Nord ont voté contre à l'exception de M. Trystram qui n'a pas pris part au vote.

La Chambre a également rejeté par 321 voix contre 189, la demande d'ajournement de la proposition de M. Mérillon, tendant à accorder 100,000 fr. pour les sociétés départementales de tir. Tous les députés du Nord ont voté pour, sauf MM. Dejardin, Le Gavrian et Lepoutre qui ont voté contre.

Les votes des sénateurs du Nord. — Dans sa séance du mardi 25 janvier, le Sénat a adopté par 164 voix contre 83, l'amendement de M. Bardoux à l'article 3 de la proposition de MM. Alloue, Batbie, Denormandie, Jules Simon, ayant pour objet les nullités du mariage et des modifications au régime de la séparation de corps. Tous les députés du Nord ont voté pour à l'exception de M. Massiet du Biest qui a voté pour.

Cet amendement est ainsi conçu : « La séparation de corps prononcée contre le mari aura pour effet de rendre à la femme l'exercice de sa capacité civile sans qu'elle ait besoin de recourir à l'autorisation de son mari ou de la justice. »

Fourmies. — M. le directeur des postes et télégraphes du Nord a adressé à M. le Maire de Fourmies la lettre suivante :

« Lille, le 21 janvier 1887.

» Monsieur le Maire,

» J'ai l'honneur de vous faire connaitre en réponse à votre lettre du 20 janvier courant, qu'à la date du 15 janvier, j'ai proposé à M. le ministre des postes et télégraphes de fixer au premier février, l'ouverture officielle du réseau téléphonique de Fourmies et d'ouvrir ensuite au fur et à mesure de l'achèvement des installations des postes des abonnés les réseaux téléphoniques annexes de Wignehies, Anor, Glageon et Sains.

» Je m'empresserai de vous informer de la suite qui aura été donnée à ces propositions.

» Veuillez agréer, etc.

» Signé : GRÉTERIN. »

BELGIQUE

Gand. — Un meeting a eu lieu hier au *Vooruit*.

L'ordre du jour était assez varié : l'état politique de l'Europe, « la loi du sang » et la libération d'Anseele.

Les socialistes ont décidé d'aller protester au théâtre Minard à chaque représentation du *Kleine Patriot*. Ils veulent venger la France de l'insulte qu'on fait à ce généreux pays qui procure du travail à plus de 200.000 belges. Les écrivains flamands au lieu d'exciter la haine des ouvriers contre la France, devraient leur apprendre à la bénir.

Les tisseurs de la fabrique de MM. Vander Haeghen et Cruyplants ont repris hier matin le travail aux anciennes conditions. Les patrons ont consenti à examiner la qualité du fil qui leur est fourni par des filatures de la ville. Si la qualité n'en est pas bonne, ils payeront une indemnité aux ouvriers qui travaillent ce fil.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 23 janvier.* — Edouard Toullier, rue de la Concorde, 12. — Flore Defontaine, rue de la Balance, 159. — César Pollet, rue Charlemagne, maisons Staclens. — Léa Chaudertot, rue Christophe-Colomb, 24. — Joseph Vandenhende, boulevard Gambetta. — Florent Aelgoet, rue de l'Alouette, cour Lepers, 3. — Charles Lambrecht, rue Bayart, 38. — Claire Dutat, rue rue des Paveurs, 47. — Désiré Caby, rue de Condé, c. Vroman-Platel, 22. — *Décès du 23 janvier.* — Alphonse Bekaert, 10 ans, rue du Luxembourg, cour Deldique, 15. — Auguste Doyé, 2 mois 25 jours, rue du Pile, cour Delannoy. — Georges Vanacker, 2 mois 27 jours, rue des Longues-Haies, cour Desrumaux, 1. — Germai ie Ferfaille, 1 mois 24 jours, rue de la Paix, cour Gustave Lefebvre. — Camille Furmière, 31 ans 4 mois, terrassier, Hôtel-Dieu. — Jeanne Deronne, 1 an, rue Bernard, cour Desbonnet. — Maria Lefevere, 8 mois 17 jours, rue Voltaire, maison Carette.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 25 janvier.* — Henri Meurice, au Blanc-Seau. — Achille Germonprez, au Brun-Pain. — Jean Cerf, rue Lerouge. — Elisabeth Lefebvre, rue des Poutrains. — Romaine Allard, rue de Gand. — *Mariages du 24 janvier.* — Pierre Destailleur, 22 ans, journalier, et Sylvie Dejonghe, 27 ans, soigneuse. — Edouard Cormoran, 23 ans, boulanger, et Flavie Delcu, 25 ans, tailleuse. — *Déclarations de décès du 23 janvier.* — Louis Vandenberghe, 50 ans 7 mois, contremaître, rue du Brun-Pain. — *Du 24.* — Désiré Dessauvage, 38 ans 1 mois, coiffeur, à Francs. — Jean-Baptiste Scamps, 29 ans 3 mois, garrotteur, rue du Haze. — Jean-Baptiste Cau, 3 mois, rue du Pouilly. — *Du 25.* — Jeanne Grimonprez, 8 jours, rue Saint-Joseph

HEM. — *Déclarations de naissances du 15 au 23 janvier.* — Charles Fleury, hameau de l'Hempompont. — Céline Dubaut, hameau de la Vallée. — Charles Garçon, hameau du Trie. — Blanche Corman, hameau du Petit-Lannoy. — Paul Deleporte, hameau du Petit-Lannoy. — *Déclarations de décès du 15 au 23 janvier.* — Louis Baisez, 59 ans, hameau du Trie. — Isidore Wauquiez, 86 ans, hameau du Petit-Lannoy.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille LEPERS-AGACHE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri-Joseph LEPERS, décédé à Mouveaux, le 24 janvier 1887, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles qui seront chantées le mercredi 26 courant, à 4 heures, et aux Convoi et Service de 2me classe, qui auront lieu le jeudi 27 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église de Mouveaux. — L'assemblée à la maison mortuaire, chemin des Carliers. — L'Obit du Mois de 2me classe sera célébré le *lundi 21 février, à 9 heures 1/2*, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille DUTHOIT-DESPATURES, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Joséphine-Aimée DESPATURES, décédée à Wattrelos, le 24 janvier 1887, à l'âge de 79 ans administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 27 courant, à 10 heures, en l'église de Wattrelos. — Les Vigiles seront chantées le même jour à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire hameau du Sapin Vert, route du Mont-à-Leux. — Obit du Mois, Mardi 1er mars, à 10 h. même église.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 27 janvier 1887, à 9 heures, pour le repos des âmes : de Monsieur Henri FARVACQUE, décédé à Roubaix, le 16 janvier 1886, à l'âge de 48 ans, et de Dame Sophie PECQUEUR, son épouse, décédée à Roubaix, le 27 janvier 1880, à l'âge de 28 ans et 2 mois, administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

PLUS DE CHEVEUX GRIS
En six applications, par l'emploi de l'*Eau Tonkinoise* Vaissier frères. 13968-26629

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

La paix

Londres, 26 janvier. — On télégraphie de Berlin au *Standard* de ce matin :

« Je tiens de la meilleure source que le groupement actuel des puissances ne confirme nullement l'opinion qu'une guerre franco-allemande soit prochaine. »

Les fournitures des écoles à Marseille

Marseille, 25 janvier. — Le conseil municipal a émis un vœu tendant à interdire aux directeurs des écoles primaires de vendre les livres et autres fournitures classiques.

Les nouveaux gouverneurs des places fortes

On lit dans le *Figaro* :

« Le général Boulanger a invité les gouverneurs des places fortes nommés dans la première semaine de ce mois à prendre possession